

**Communiqué**  
Pour diffusion immédiate

## **NORTHERN SUPERIOR ANNONCE QUE IAMGOLD EN FERA L'ACQUISITION, CRÉANT AINSI LE COMPLEXE MINIER NELLIGAN À CHIBOUGAMAU**

**Toronto (Ontario) Canada, le 20 octobre 2025** – Northern Superior Resources Inc. (« **Northern Superior** » ou la « **Société** ») (TSXV : SUP) (OTCQB : NSUPF) (GR : D9M1) est fière d'annoncer qu'elle a conclu une convention d'arrangement définitive (la « **Convention** ») avec IAMGOLD Corporation (« **IAMGOLD** ») (NYSE : IAG) (TSX : IMG) aux termes de laquelle IAMGOLD fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Northern Superior (les « **Actions de Northern Superior** ») en échange d'une contrepartie en espèces et en actions ordinaires d'IAMGOLD (les « **Actions d'IAMGOLD** ») conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (l'« **Acquisition** ») en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) (la « **BCBCA** »).

Dans le cadre de l'Acquisition, chaque Action de Northern Superior sera échangée contre une tranche de 0,0991 Action d'IAMGOLD et une contrepartie de 0,19 \$ CA en espèces pour une valeur totale de 2,05 \$ CA par Action de Northern Superior, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 375 millions de dollars canadiens compte tenu du cours de clôture des Actions d'IAMGOLD à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») le 17 octobre 2025.

En plus de l'Acquisition, toutes les actions ordinaires d'ONGold Resources Ltd. (« **ONGold** ») (TSXV : ONAU) (OTCQB : ONGRF) détenues par Northern Superior (les « **Actions d'ONGold** ») seront distribuées aux actionnaires de Northern Superior au pro rata immédiatement avant la clôture de l'Acquisition (la « **Distribution d'ONGold** »).

La contrepartie dans le cadre de l'Acquisition, compte non tenu de la valeur des Actions d'ONGold, représente une prime de 45 % fondée sur le dernier cours de clôture des Actions de Northern Superior à la Bourse de croissance TSX (la « **TSX de croissance** ») et des Actions d'IAMGOLD à la TSX.

### **Avantages pour les actionnaires de Northern Superior**

- **Prime immédiate** : prime immédiate d'environ 45 % et 27 %, respectivement, par rapport au cours de clôture et au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des Actions de Northern Superior à la TSX de croissance pour la période close le 17 octobre 2025, compte non tenu de la Distribution d'ONGold.
- **Exposition au portefeuille d'actifs de grande qualité concentrés au Canada d'IAMGOLD** :
  - *la mine Côté Gold* : la plus récente mine d'or à ciel ouvert d'envergure au Canada, un modèle pour l'exploitation minière moderne, dont le potentiel de croissance et d'expansion est majeur;

- *la mine Westwood* : une mine souterraine au Québec qui est un exemple de réussite générant des flux de trésorerie positifs grâce à une approche technique repensée de l'exploitation minière souterraine;
- *la mine Essakane* : la sixième plus grande mine d'or en Afrique de l'Ouest, chef de file de la communauté, dont la production a atteint une moyenne d'environ 400 milliers d'onces d'or par année au cours des 10 dernières années;
- *Portefeuille d'exploration axé sur le Québec* : portefeuille d'exploration de grande envergure dans le secteur du camp minier de Nelligan et de Monster Lake dans le district de Chibougamau, qui s'ajoute aux actifs de Northern Superior.
- **IAMGOLD idéalement positionnée pour assurer la valorisation des propriétés de Northern Superior** : IAMGOLD, qui détient les propriétés, les ressources financières ainsi que les solides capacités techniques, de développement et d'exploitation des sites de Nelligan et de Monster Lake, est idéalement positionnée pour optimiser le portefeuille combiné de projets situés dans le camp aurifère de Chibougamau, au Québec, et le faire progresser.
- **Réduction des risques** : réduction considérable des risques d'exposition pour les actionnaires de Northern Superior grâce à la conversion d'un portefeuille concentré d'actifs au stade de l'exploration dans le camp aurifère de Chibougamau en une participation en actions dans un producteur multi-actifs de premier plan dont les activités sont principalement liées au Canada.
- **Conservation des Actions d'ONGold** : les actionnaires de Northern Superior conserveront directement, après la distribution, la participation de 48,5 % de la Société dans ONGold selon sa valeur marchande proportionnelle actuelle de 30 millions de dollars canadiens<sup>1</sup>.
- **Solidité financière** : bilan solide affichant une position en matière de liquidité de plus de 600 millions de dollars américains, dont 224 millions de dollars américains en trésorerie et équivalents de trésorerie. Flux de trésorerie supplémentaires liés aux activités d'exploitation; production de 2025 (attribuable) de 735 000 à 820 000 onces de CMTc à un prix allant de 1 830 \$ US à 1 930 \$ US/oz.
- **Liquidité des titres et profil sur les marchés financiers** : les Actions d'IAMGOLD sont inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la TSX, et leur liquidité est nettement supérieure à celle des Actions de Northern Superior.
- **Forme de contrepartie attrayante** : l'Acquisition entraînera l'émission d'Actions d'IAMGOLD assorties d'une option de roulement fiscal pour les actionnaires de Northern Superior qui sont des résidents canadiens.

« L'annonce d'aujourd'hui marque l'aboutissement de l'ambition commune de Northern Superior et d'IAMGOLD de créer un camp aurifère véritablement unifié de renommée mondiale à proximité de Chibougamau, au Québec. Je suis immensément fier de notre équipe et de ce que nous avons accompli ensemble pour concrétiser ce projet... »

---

<sup>1</sup> En fonction du nombre approximatif de 35,7 millions d'Actions d'ONGold détenues par Northern Superior et du cours de clôture des Actions d'ONGold à la TSX de croissance le 17 octobre 2025.

« Je tiens également à remercier nos actionnaires de leur confiance et de leur soutien. Je suis très enthousiaste à l'idée qu'ils seront désormais actionnaires d'IAMGOLD, une société qui jouit d'un dynamisme extraordinaire, appuyée par une équipe de direction qui a veillé de manière impeccable au développement de la désormais emblématique mine Côté Gold, une mine hautement stratégique située dans l'un des territoires les plus prisés au monde pour l'exploitation minière. Soutenue par son expertise unique enracinée au Québec et ayant fait ses preuves à plusieurs reprises, IAMGOLD sera désormais en mesure de tirer pleinement parti de la valeur d'un camp unifié et d'en faire le prochain grand complexe minier du Québec, ce qui aura des répercussions économiques et sociales considérables à travers la province... »

« Enfin, cette opération offre à nos actionnaires la possibilité de bénéficier de la distribution des actions de ONGold Resources, notre société issue d'une scission corporative, qui fait progresser rapidement les projets Monument Bay et TPK, ce dernier étant l'ancien actif phare de Northern Superior », a commenté Simon Marcotte, président et chef de la direction de Northern Superior.

« L'ajout des actifs de Northern Superior au complexe minier Nelligan d'IAMGOLD dans la région de Chibougamau, au Québec, est extrêmement stimulant tant pour IAMGOLD que pour la région de Chibougamau et pour nos actionnaires respectifs », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « Cette acquisition cadre avec notre stratégie visant à devenir un producteur d'or de taille moyenne de premier plan exerçant principalement ses activités au Canada, afin de renforcer notre portefeuille au Québec, où nous occupons une part du secteur minier depuis longtemps. De plus, les actifs combinés laissent transparaître un projet conceptuel faisant écho à l'envergure et aux projections temporelles de notre mine Côté Gold, ainsi qu'à son expansion à venir. Nous sommes impatients d'accélérer l'avancement de notre programme d'exploration dans la région et avons pour objectif de favoriser l'expansion et l'extension de la minéralisation aux sites Nelligan, Philibert et Monster Lake, ce qui fera du complexe minier de Nelligan l'un des principaux projets non développés dans les territoires du Québec et du Canada favorables à l'exploitation minière. »

### Aperçu de l'opération

L'Acquisition et la Distribution d'ONGold (collectivement, l'« **Opération** ») seront réalisées conformément à un plan d'arrangement aux termes de la BCBCA. Dans le cadre de l'Acquisition, chaque Action de Northern Superior sera échangée contre une tranche de 0,0991 Action d'IAMGOLD et une contrepartie de 0,19 \$ CA en espèces. De plus, dans le cadre de la Distribution d'ONGold, les actionnaires de Northern Superior recevront une distribution au prorata des Actions d'ONGold en fonction du nombre d'Actions de Northern Superior en circulation immédiatement avant la clôture de l'Acquisition.

L'Opération doit être approuvée par 66 2/3 % des voix exprimées par les actionnaires de Northern Superior à une assemblée extraordinaire des actionnaires de Northern Superior qui devrait avoir lieu en décembre 2025 et par la majorité des voix exprimées à cette assemblée, à l'exclusion des voix exprimées par certains administrateurs et par certains membres de la direction de la Société. Les administrateurs et les membres de la haute direction de Northern Superior, qui représentent collectivement environ 23 % des Actions émises et en circulation de Northern Superior, ont conclu des conventions de vote et de soutien avec IAMGOLD aux termes desquelles ils ont convenu d'exercer les droits de vote relatifs à leurs actions en faveur de l'Opération.

En plus de l'approbation des actionnaires et du tribunal, l'Opération est soumise à la satisfaction des conditions de clôture habituelles pour une opération de cette nature. La Convention comporte des mesures de protection de l'opération usuelles, y compris des clauses de retrait découlant des obligations fiduciaires, des engagements en matière de non-sollicitation et le droit de soumettre une proposition équivalente à toute proposition

supérieure. De plus, une indemnité de résiliation d'un montant de 12 millions de dollars canadiens est payable à IAMGOLD par Northern Superior dans certaines circonstances si l'Opération n'est pas réalisée.

Conformément à la Convention, toutes les options de Northern Superior en cours qui ne sont pas exercées à l'heure de prise d'effet de l'Opération seront automatiquement exercées sans décaissement selon leur valeur « dans le cours » pour obtenir des Actions de Northern Superior qui seront prises en compte dans le cadre de l'Opération, et toutes les unités d'actions incessibles et les unités d'actions différées en circulation seront échangées contre une tranche de 0,0991 Action d'IAMGOLD et une contrepartie de 0,19 \$CA en espèces.

Les modalités de l'Opération seront indiquées dans les documents relatifs à l'assemblée qui devraient être postés aux actionnaires de Northern Superior dans les prochaines semaines. Sous réserve de la satisfaction de toutes les conditions de clôture ou de la renonciation à celles-ci, la clôture de l'Opération devrait avoir lieu en décembre 2025 ou en janvier 2026. En lien avec la clôture de l'Opération et sous réserve de celle-ci, il est prévu que les Actions de Northern Superior seront radiées de la TSX de croissance et que la Société cessera d'être un émetteur assujéti aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

### **Recommandations du conseil d'administration et du comité spécial**

Le conseil d'administration de Northern Superior (le « **Conseil de Northern Superior** ») a nommé un comité spécial formé d'administrateurs indépendants (le « **Comité spécial** ») pour, entre autres, examiner l'Opération et formuler une recommandation relativement à celle-ci au Conseil de Northern Superior. La Convention a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de Northern Superior. La Convention a également été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration d'IAMGOLD. Après avoir reçu des conseils financiers et juridiques, et se fondant sur la recommandation unanime du Comité spécial, le Conseil de Northern Superior a conclu à l'unanimité que l'Opération est dans l'intérêt de Northern Superior et recommande à l'unanimité aux actionnaires de Northern Superior de voter en faveur de l'Opération.

Valeurs mobilières Cormark Inc. a fourni un avis quant au caractère équitable au Conseil de Northern Superior, et Beacon Securities Limited, le conseiller financier indépendant du Comité spécial, a fourni un avis quant au caractère équitable au Comité spécial, attestant chacun que, à la date de ces avis, compte tenu et sous réserve des hypothèses, des limites et des réserves qui y figurent, la contrepartie devant être versée aux actionnaires de Northern Superior dans le cadre de l'Acquisition est équitable, du point de vue financier, pour ceux-ci. Aucune tranche de la rémunération forfaitaire payable à Beacon Securities Limited n'est conditionnelle à la clôture de l'Opération.

### **Conseillers financiers et conseiller juridique**

Valeurs mobilières Cormark Inc. agit à titre de conseiller principal et Corporation Canaccord Genuity agit à titre de co-conseiller de Northern Superior. Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique de Northern Superior.

### **À propos de Northern Superior Resources Inc.**

Northern Superior est une société d'exploration aurifère qui exerce des activités principalement au camp Chibougamau, au Québec, au Canada. La Société détient le plus grand portefeuille foncier de la région, avec des titres couvrant actuellement plus de 70 000 hectares. Les principales propriétés comprennent Philibert, Hazeur (à proximité de Philibert), Lac Surprise (à proximité de Nelligan), Chevrier, Monster Lake Est et Monster

Lake Ouest. Northern Superior détient également une participation de 48,5 % dans ONGold, qui développe des actifs d'exploration prometteurs dans le Nord de l'Ontario et au Manitoba, y compris le projet à l'échelle de district TPK, ainsi que Monument Bay; Mines Agnico Eagle Limitée détient une participation de 13 % dans ONGold.

Northern Superior est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, et ses titres sont négociés à la TSX de croissance sous le symbole SUP, et sur le marché de sociétés en émergence OTCQB sous le symbole NSUPF. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de la Société au [www.nsuperior.com](http://www.nsuperior.com) et le profil de la Société sur SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### À propos d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projet établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest, notamment Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). En juin 2025, la mine Côté Gold a atteint sa capacité nominale de conception. Elle a le potentiel de figurer parmi les plus grandes mines d'or au Canada. IAMGOLD exerce ses activités à Côté Gold en partenariat avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. De plus, elle possède un portefeuille établi de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel. IAMGOLD emploie environ 3 700 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la New York Stock Exchange (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

### Northern Superior Resources Inc. pour le compte du Conseil d'administration

Simon Marcotte, CFA, président et chef de la direction

#### Personne-ressource

Katrina Damouni  
Directrice – Développement corporatif  
Téléphone : +44 7795 128583 (cellulaire/WhatsApp)  
[info@nsuperior.com](mailto:info@nsuperior.com)

#### Information prospective

Le présent communiqué contient de l'« information prospective », au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. En général, on reconnaît l'information prospective à l'usage de termes de nature prospective, tels que « pourrait », « devrait », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « croire », « continuer », « planifier » ou des termes semblables, éventuellement employés sous leur forme nominale, au futur ou au conditionnel. L'information prospective contenue dans les présentes vise à faciliter la compréhension des lecteurs à l'égard des attentes et des plans actuels de la direction pour l'avenir. Les lecteurs doivent savoir que cette information peut ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs se rapportent à des événements futurs ou au rendement futur et reflètent les attentes et les opinions de la Société au sujet des événements futurs. Les énoncés prospectifs comprennent, sans limitation, des énoncés concernant la réalisation et les délais de l'Opération; l'approbation par les actionnaires

de la Société; la satisfaction des conditions de clôture relatives à l'Opération; les avantages, les caractéristiques et le potentiel de l'Opération; les attentes concernant les délais, la réception et les effets prévus des consentements et des approbations, notamment ceux des tribunaux et des bourses de valeurs; les répercussions de l'Opération sur les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes; les répercussions fiscales prévues de l'Opération; et les autres avantages attendus de l'Opération, notamment en ce qui concerne un investissement dans les Actions d'IAMGOLD et dans les Actions d'ONGold. De par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre nos résultats, notre rendement et nos réalisations réels et ceux qui sont exprimés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, des risques liés à l'incapacité d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société, l'obtention des consentements et des approbations nécessaires, notamment ceux des tribunaux et des bourses de valeurs, pour donner effet à l'Opération, la possibilité qu'un tiers présente une proposition supérieure relativement à la Société, et la possibilité que la Convention soit résiliée dans certaines circonstances.

L'information prospective se fonde sur les hypothèses, les estimations, les attentes, les analyses et les opinions raisonnables de la direction en fonction de l'expérience et de la perception de la direction des tendances, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue de la situation, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction juge pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais qui pourraient ne pas se révéler justes. Ces facteurs comprennent, entre autres : les risques liés à l'intégration des activités; les fluctuations des conditions macroéconomiques générales; les fluctuations des marchés boursiers; les fluctuations des prix au comptant et à terme de l'or ou de certaines autres marchandises; les changements relatifs aux gouvernements locaux ou nationaux, à la législation, à la fiscalité, aux contrôles et aux règlements ainsi que l'évolution politique ou économique; les risques et les dangers liés aux activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière (y compris les dangers liés à l'environnement, les accidents industriels, les formations inhabituelles ou imprévues, les pressions, les effondrements et les inondations); les écarts entre les récupérations métallurgiques réelles et estimées; l'incapacité d'obtenir une police d'assurance adéquate pour couvrir les risques et les dangers; l'existence de lois et de règlements selon lesquels des restrictions pourraient être imposées sur l'exploitation minière; les relations de travail; les relations avec les collectivités et les peuples autochtones de la région, ainsi que leurs revendications; la possibilité d'augmenter les coûts liés aux intrants miniers et à la main-d'œuvre; la nature spéculative de l'exploration et de la mise en valeur minière (y compris les risques liés à l'obtention des licences, des permis et des approbations nécessaires de la part des autorités gouvernementales); et les titres de propriété.

La Société se dégage de toute obligation de mettre à jour l'information prospective, à moins d'y être tenue par la législation applicable. L'information prospective est fondée sur le bon jugement de la direction en fonction des renseignements dont cette dernière dispose au moment de la présenter. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, et les résultats futurs peuvent différer considérablement des énoncés prospectifs. En conséquence, le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à l'information ou aux énoncés prospectifs.

***La Bourse de croissance TSX ne s'est nullement prononcée sur le bien-fondé de l'Opération ni n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.***